

L'Ordre souverain de Malte

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **36 (1928)**

Heft 2

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973989>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'Ordre souverain de Malte.

M. B. de Fischer, chevalier d'honneur de l'Ordre souverain des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, à Berne, a donné dans le numéro 106 du *Bulletin international de la Croix-Rouge* un aperçu de cette institution intéressante qui est en quelque sorte le précurseur de la Croix-Rouge internationale.

Du temps des Croisades en Palestine, sous Godefroy de Bouillon, à la fin du XI^e siècle, l'Ordre fut créé dans le but de venir en aide aux pèlerins en Terre-Sainte, et de les hospitaliser. Un hospice fut fondé à Jérusalem, d'autres s'élevèrent un peu partout en Europe, et les chevaliers s'installèrent dans tous les pays, entr'autres en Suisse où il y eut, dès le XIII^e siècle plusieurs commanderies.

Les services que rendit l'Ordre, et ses grands mérites dans l'organisation de la charité, lui valurent la faveur et l'appui de la papauté et d'un grand nombre de princes. Le Pape Pascal II lui conféra une bannière qui était rouge avec la croix blanche (la croix de Savoie). Après Jérusalem, le siège de cette institution internationale de bienfaisance fut successivement St-Jean d'Acre, Chypre, puis Rhodes, et enfin Malte en 1522.

A ce moment l'ordre des chevaliers de Malte connut une ère très prospère; il possédait la flotte la plus importante de la Méditerranée et protégeait ainsi le commerce et la navigation.

Son autonomie, c'est-à-dire son indépendance était formellement reconnue par toutes les puissances chrétiennes, et le développement de l'ordre de Malte atteignit le faite de sa gloire vers la fin du XVIII^e siècle. L'Ordre était divisé en » Langues » soit en subdivisions d'après la langue du pays. Les commanderies établies en Suisse dépendaient de la

« Langue allemande »; il y en eut plusieurs dans notre pays; les dernières qui existaient encore au XIX^e siècle, étaient celles de Tobel, de Rheinfelden et de Fribourg.

Le but de l'institution et son activité principale ont toujours été la pratique de la charité, et plus spécialement les secours au prochain en cas de maladie ou de blessures, soit en temps de guerre, soit pendant la paix. L'Ordre poursuit ainsi une mission essentiellement hospitalière, et — si nous ne faisons erreur — tous ceux qui en font partie doivent entretenir un lit gratuit pour les soins aux blessés et aux malades.

De même que la Croix-Rouge, l'Ordre de Malte est « neutre et international », et c'est à lui que revient le mérite d'avoir mis en pratique — bien des siècles avant la naissance de la Croix-Rouge — la grande et noble idée de l'œuvre miséricordieuse et universelle de secourisme qui est à la base de toutes les institutions de la Croix-Rouge. Pendant la guerre franco-allemande en 1870-71, pendant la guerre serbo-bulgare en 1885, en Tripolitaine (1911-12) et pendant la guerre mondiale de 1914 à 1918, pour ne citer que les derniers conflits, l'Ordre de Malte a rendu aux belligérants de signalés services, et ses trains sanitaires reconnaissables à la croix blanche à huit pointes, furent particulièrement appréciés.

Son action d'entr'aide lors de la catastrophe de Messine en 1908, au moment des tremblements de terre de 1915, et plus récemment encore à Corfu, a montré de quoi les Chevaliers de Malte sont capables non seulement en temps de guerre, mais aussi lors de cataclymes déclanchés par les éléments.

Aujourd'hui l'Ordre s'apprête à entrer

dans la nouvelle Convention de Genève où ses états de services plusieurs fois centenaires lui feront une place à part,

et où il aura certainement à assumer une tâche auxiliaire de la plus grande utilité.
D^r M^l.

Recommandations aux parents.

La Commission scolaire centrale de la ville de Zurich a adressé aux parents des écoliers l'appel ci-dessous :

Parents, si vous voulez que vos enfants demeurent en santé et que leurs facultés restent éveillées, qu'arrivés à l'âge adulte ils soient armés pour la lutte pour la vie, respectez les règles suivantes :

1° A la tombée de la nuit, la place de l'enfant est dans la maison et non en rue.

2° Jusqu'à l'âge de 10 ans, il lui faut 12 heures de sommeil, de 10 à 17 ans, 10 au moins.

3° Occupez vos garçons comme vos filles à des travaux domestiques ; en les enlevant à l'influence néfaste de la rue, vous les accoutumerez à jouir de la vie

de famille et aurez soin de régler l'effort d'après les forces de chacun d'eux.

4° N'exigez pas d'eux un travail productif en dehors de la maison, car souvent leurs forces sont mises à une trop forte épreuve, leur intérêt pour les choses de l'école décline et l'argent qu'ils gagnent constitue pour eux une source de tentations.

5° Ne dépassez pas la mesure en ce qui concerne les leçons de musique, de danse, de sténographie, etc.

6° Les écoliers ne doivent être membres d'aucune société.

7° Ne conduisez jamais les enfants au cinéma.

Mort de froid.

Pendant les grands froids de l'hiver, on lit souvent dans les journaux que l'on a trouvé dans la neige un homme mort de froid, car, chose frappante, ce sont presque uniquement des hommes qui meurent ainsi gelés. Le Bureau fédéral de statistique a enregistré pour les années 1921/24, 55 décès par le gel chez les hommes, contre seulement cinq chez les femmes. A coup sûr, c'est une mauvaise langue qui a prétendu que cela venait de ce que les hommes ne trouvent que tard la porte d'où l'on sort de l'auberge, et

pendant elle ne paraît pas avoir eu entièrement tort car, d'après ce même Bureau de statistique, sur les 55 hommes morts de froid, 35 étaient des alcooliques.

Le fait que l'Expédition suisse au Groenland, en 1912, sous la direction du professeur de Quervain, a exclu tout alcool de ses approvisionnements, est une des preuves les plus frappantes que les boissons alcooliques ne réchauffent pas, malgré l'illusion de chaleur qu'elles procurent.

Vom Büchertisch.

Illustrierte schweizerische Schülerzeitung „Der Kinderfreund“. Im Auftrage des Schweizer.

Lehrervereins herausgegeben von der Schweizer. Jugendschriftenkommission. Redaktion N.